

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 22-07**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 –  
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 722 R POUR INCLURE LES DEUX  
TERRAINS (LOTS 2 828 518 ET 2 828 517)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone 722 R afin d'inclure les deux terrains (lots 2 828 518 et 2 828 517);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller (la conseillère) \_\_\_\_\_ pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2022;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone résidentielle 722 R à même une partie de la zone résidentielle 721 R.
4. La zone 722 R est agrandie par l'ajout des lots 2 828 518 et 2 828 517 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en Annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan de zonage n° 2729, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n°2007-103, est joint en Annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 27 juin 2022
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 27 juin 2022
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le
  - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le
  - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le

(signé) Steeve Beaupré, maire

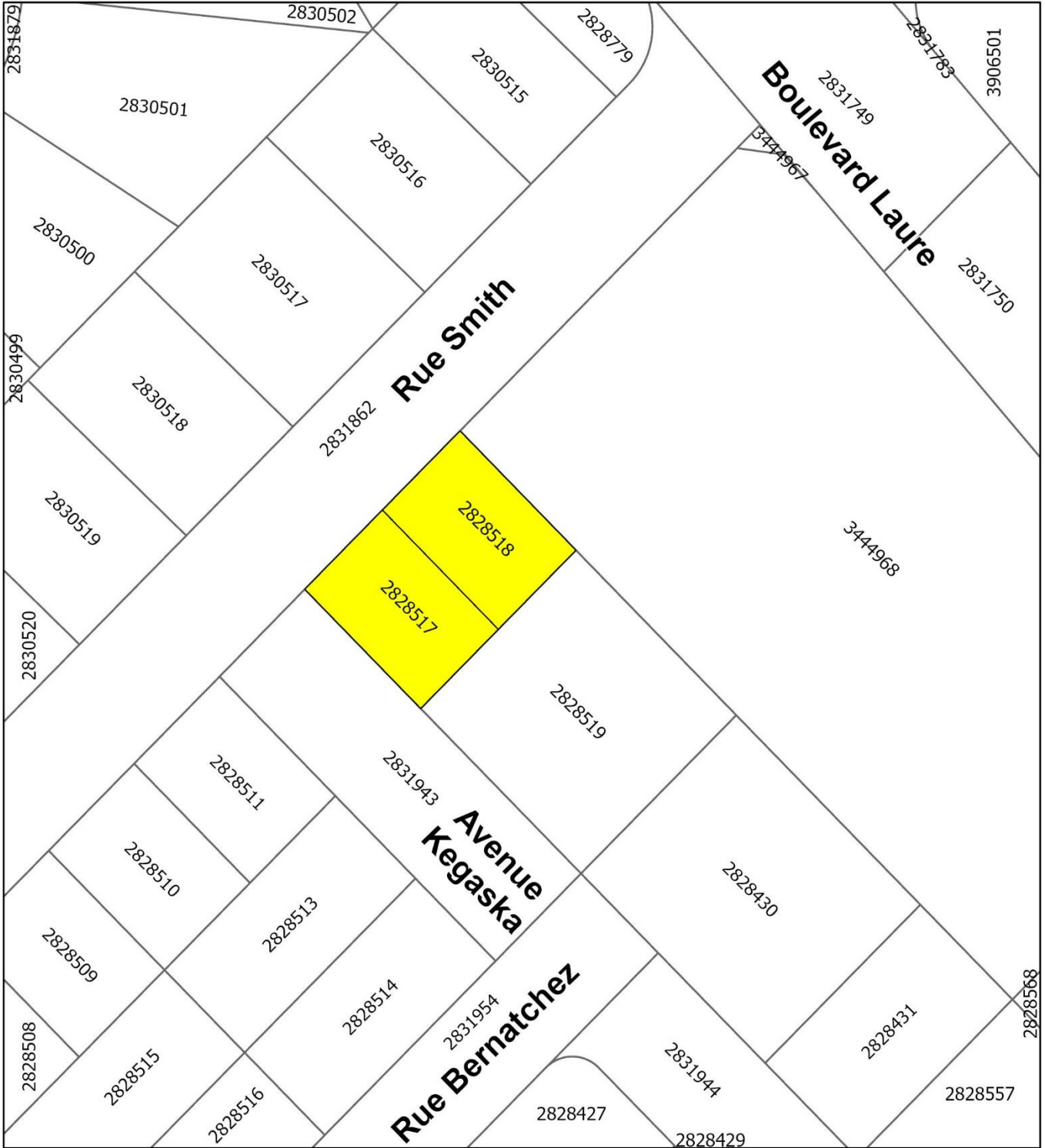
(signé) Arianne Ste-Marie-Gagnon, greffière suppléante

VRAIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
Greffière

# ANNEXE A

## PLAN



## ANNEXE B

### EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

